

NETTOYEUR INDUSTRIEL

Fiche FAST n° **02-09-14** | (30/11/2012)

Les informations fournies par cette fiche sont indicatives, sans valeur légale et sans caractère obligatoire.

Description de l'activité

Définition : met en œuvre des procédés chimiques ou physiques pour nettoyer les installations industrielles, en services ou neuves.

- Décape les sols à la machine : debout, pousse ou tire une laveuse de sol pesant 50 à 130 kg ; aspire les poussières et les déchets à l'aide d'un aspirateur industriel.
- Peut curer des caniveaux ou des bacs de rétention ; pour le pompage s'équipe de bottes et autres protections, installe la pompe, distribue et raccorde les tuyaux, aspire les eaux chargées et les déchets à l'aide d'une buse. Un ouvrier dirige la buse reliée par tuyaux à la pompe d'un camion-citerne tandis que d'autres ouvriers peuvent diriger les boues et les déchets vers la buse à l'aide de balais, pelles ou écopés.
- Peut conduire ou être opérateur sur un hydro cureur.
- Effectue du nettoyage à haute pression : installe le matériel (pompe à haute pression électrique, à essence ou diesel ; tuyaux ; cuves et bacs mélangeurs ; réactifs) et pulvérise de l'eau chaude (30 à 120°) ou une solution décapante ou dégraissante.
- Peut effectuer le débouchage des canalisations manuellement (cannes, «queue de cochon», racloir, poussoir) ou à l'aide d'une MVP (déboucheur électrique, furet).
- Peut travailler en atmosphère confinée (pénètre par un trou d'homme dans des capacités diverses : réservoirs, cuves) ou en hauteur sur échafaudages.
- Peut conduire une nacelle élévatrice

Exigences

- Acuité auditive adaptée au poste (audition dans le bruit)
- Conduite VL ou PL (hydro cureur)
- Contrainte physique : forte
- Contrainte posturale : toutes positions
- Mobilité physique : terrain accidenté
- Port EPI indispensable
- Travail en Equipe
- Travail Hauteur
- Travail Pour Entreprise Utilisatrice
- Travail en espace restreint : capacités, réservoirs, cuves, égouts...

Accident du travail

- Port manuel de charge : matériel
- Agression par agent chimique : contact, inhalation, ingestion
- Projection particulaire : corps étranger
- Emploi d'appareil sous pression : rupture flexible, haute pression, furet
- Chute de plain-pied : dénivellation, obstacle, surface glissante
- Chute de hauteur : PEMP, escabeau, échelle
- Contact électrique
- Déplacement en ouvrage étroit : cuve, capacité, heurt structure
- Agression par agent thermique : nettoyage vapeur
- Explosion : atmosphère explosive (cuve)
- Incendie : atmosphère inflammable (cuve)
- Ruine d'échafaudage : mauvaise stabilisation
- Risque routier : trajet, mission
- Travail en espace confiné : atmosphère pauvre en oxygène

Nuisances

- Manutention manuelle charge - Voir la fiche
- Hypersollicitation des membres
- Bruit - Voir la fiche
- Décapants-soude, potasse, autres caustiques, détergents - Voir la fiche
- Poussières
- Décapants nettoyants : acide chlorhydrique, fluorhydrique
- Ethers de glycol - Voir la fiche
- Autres nuisances spécifiques à l'unité d'usine nettoyée : amiante, homologues du benzène, rayonnements ionisants, poussières spécifiées, haute température, bruit

Maladies professionnelles

- Atteinte auditive provoquée par les bruits lésionnels [42] "Tableau MP INRS
- Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail [57] "Tableau MP INRS
- Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes [98] "Tableau MP INRS
- Affections provoquées par les enzymes : lésions eczématiformes, ulcérations cutanées, conjonctivite, rhinite, asthme [63]
- Autres pathologies selon l'unité d'usine nettoyée (intoxications aiguës ou chroniques) [30, 30bis ; 4, 4bis ; 6...]

Actions préventives

Mesures organisationnelles

- AUTORISATION DE CONDUITE catégorie 1, chariot automoteur, PEMP, pont roulant...
- BORDEREAU TRANSPORT DE SUIVI DES DECHETS DANGEREUX (BTSD) si PCB, hydrocarbures, matériaux radioactifs...
- DECHET - GESTION tri sélectif, conditionnement, stockage, évacuation
- FICHE DONNÉES SÉCURITÉ (FDS)
- FICHE EXPOSITION INDIVIDUELLE CMR et agents chimiques dangereux
- INSTALLATION /PRÉPARATION/ORGANISATION CHANTIER
- PENIBILITE
- PLAN PREVENTION ENTREPRISE EXTERIEURE / UTILISATRICE interférence activités, remise du DUIO à l'entreprise extérieure.
- TRANSPORT PERSONNEL ET DU MATERIEL véhicule utilitaire léger (VUL) ; spécialement aménagé, régulièrement entretenu et vérifié.
- ESPACE CONFINE
- ATMOSPHERE EXPLOSIBLE ATEX

Mesures techniques

- BRUIT
- ORGANISATION PREMIERS SECOURS Plan de secours, liste secouristes opérationnels.
- RISQUE CHUTE / HAUTEUR moyens d'élévation adaptés aux interventions : échafaudage, nacelle etc...
- RISQUE MACHINE
- RISQUE MANUTENTION MANUELLE aides à la manutention car transport des tuyaux, pompe haute pression, cuve et bac mélangeur, laveuse de sol de 50 à 130 Kg etc...
- RISQUE POUSSIERE captation à la source, aspiration, ventilation ; travail à "l'humide".
- SIGNALISATION BALISAGE DU SITE D'INTERVENTION
- SUBSTITUTION AGENTS CHIMIQUES DANGEREUX / CHANGEMENTS MODES OPERATOIRES
- TRAVAIL EN ATMOSPHERE CONFINEE contrôle préalable d'atmosphère, ventilation et surveillance continue.

Mesures humaines

- CERTIFICAT APTITUDE CONDUITE EN SECURITE (CACES)
- EPI normalisé bottes à semelles antidérapantes, gants adaptés, combinaison étanche, PICB*, écran facial, masque respiratoire ou cagoule à adduction d'air, harnais antichute etc...
- FORMATION /SENSIBILISATION A LA MANUTENTION AIDES formation prévention risques liés à l'activité physique ergonomie PRAP.
- FORMATION AUTRES RISQUES SPECIFIQUES risques chimique et CMR, risque biologique,

autres risques selon les sites (rayonnements ionisants..) ; en collaboration avec service de santé au travail

- FORMATION INFORMATION BRUIT
- FORMATION UTILISATION / MONTAGE ECHAFAUDAGE
- FORMATION SECURITE DU SALARIE le chef d'entreprise doit dispenser une information sur les risques et les mesures de prévention aux salariés.
- HYGIENE CORPORELLE / VESTIMENTAIRE mesures d'hygiène selon les produits utilisés et les sites d'intervention ; ne pas fumer, boire, ni manger en travaillant.
- PENIBILITE l'employeur consigne dans une fiche (modèle sera défini par arrêté): les conditions de pénibilité auxquelles le salarié est exposé (voir Guide Actions Préventives)

Surveillance médicoprofessionnelle

Surveillance médico-professionnelle : se reporter aux nuisances et à leurs fiches FAN éventuelles

Mot-clés

ACIDE FLUORHYDRIQUE, BRUIT, DECAPANT, ETHER DE GLYCOL, MANUTENTIONS ET POSTURES, NETTOYAGE, POUSSIERE, TMS